FICHE IDENTITÉ

GAL SUNDGAU - 3FRONTIÈRES

CARACTÉRISTIQUES DU TERRITOIRE

Le GAL est frontalier avec la Suisse et l'Allemagne. 86% de ses communes sont définies comme rurales. Le territoire est façonné par l'Ill et la Largue et constitué principalement de plaines.

Le territoire du GAL regroupe Saint-Louis Agglomération et deux Communautés de Communes : la CC Sundgau et la CC Sud Alsace Largue. Le périmètre du GAL couvre celui du PETR du Pays du Sundgau, structure porteuse, et de Saint-Louis Agglomération. Le territoire porte des programmes LEADER depuis 1991.

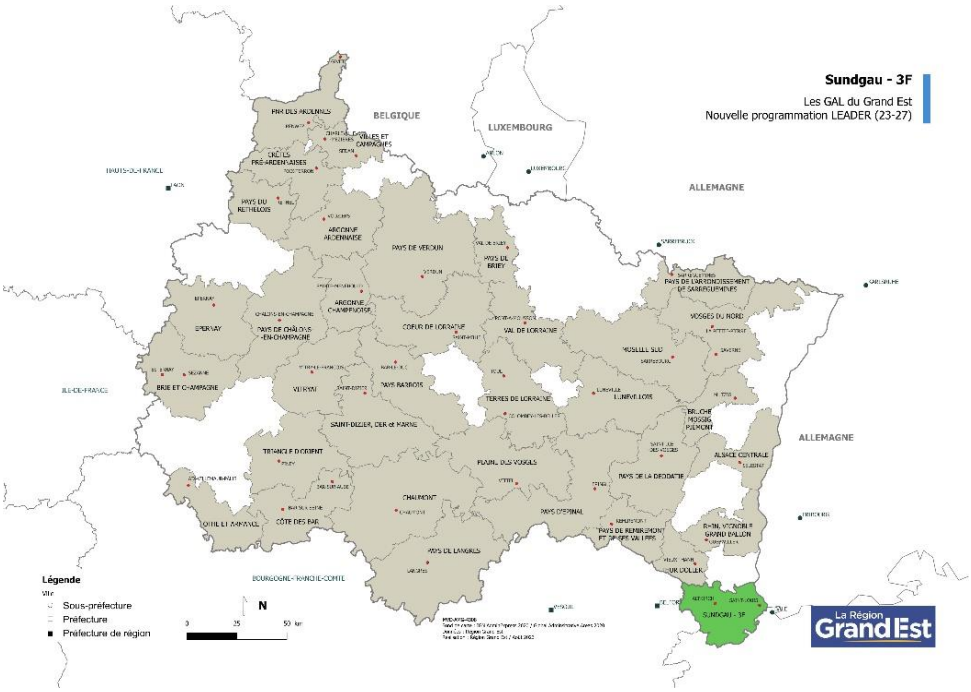

État membre
France

Région
Grand Est

Territoire
Collectivité européenne d'Alsace

Structure porteuse
PETR du Pays du Sundgau
En partenariat avec Saint-Louis Agglomération

SUNDGAU 3FRONTIÈRES
LEADER 2023 - 2027

Président du GAL
Élection à venir

Enveloppe LEADER
1 096 027 €

Nombre de communes
148

Nombre d'habitants
152 892

Superficie du GAL
950 km²

Valeur ajoutée de LEADER 23-27
Fédérer les acteurs publics et privés du territoire

Date de création de la fiche
13/09/2023

Date de dernière mise à jour
13/09/2023

CONTACTS

PAJOT Laetitia – Coordinatrice du programme LEADER,
SOUK-ALOUN Charlotte – Animatrice LEADER,
MNAFEG Alexandre – Gestionnaire LEADER,
WALTZ Virginie – Animatrice LEADER
Structure : GAL SUNDGAU-3F – PETR du Pays du Sundgau – Quartier Plessier, Bâtiment 15 – 39 Avenue du 8ème Régiment de Hussards – 68130 ALTKIRCH
Téléphone : 03 89 25 96 91 / 03 89 25 96 94 / 03 89 25 99 16
E-mail : leader@pays-sundgau.fr; animationleader@pays-sundgau.fr; gestion.leader@pays-sundgau.fr; waltz.virginie@agglo-saint-louis.fr
Site internet : www.sundgau3f.fr/

UNION EUROPÉENNE
Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
L'Europe investit dans les zones rurales

LEADER

La Région Grand Est

STRATÉGIE DU GAL : « Cultivons les ruralités de demain
Agir en faveur des initiatives durables »

La stratégie sélectionnée dans le cadre du programme LEADER se décline en **6 fiches-actions** :

1. Économie de proximité
- Consolidation et attractivité du tissu productif local ;
- Transmission, créations d'activités, formation ;
- Projets interprofessionnels ou collectifs ;
- Commerces, ventes ;
- Tourisme ;

2. Transitions
- Eau ;
- Biodiversité ;
- Paysages ;
- Énergie et sobriété énergétique ;
- Performance énergétique du patrimoine bâti ;
- Exemplarité, engagement citoyen ;

3. Bien vivre ensemble
- Cohésion sociale ;
- Art et culture ;
- Santé et bien-être ;

4. Mobilités durables et petites logistiques des marchandises
- Développement d'alternatives à la voiture ;
- Logistique des marchandises en circuits courts;

5. Coopération entre territoires
- Identification et partage de solutions s'inscrivant dans une thématique de la stratégie ;
- Préparation technique en amont des projets ;
- Réalisation concrète des actions communes de coopération ;

6. Animation et fonctionnement du GAL
- Animation, gestion, suivi, communication, évaluation du programme.

BÉNÉFICIAIRES ÉLIGIBLES
Acteurs publics : les collectivités territoriales et leurs groupements, tout type d'établissements publics y compris les EPIC, autres personnes morales de droit public, société publique locale, société d'économie mixte.
Acteurs privés : associations et leurs fédérations, microentreprises, petites et moyennes entreprises, agriculteurs et groupements d'agriculteurs, fondations.

FONCTIONNEMENT
Le Comité de programmation est composé de 32 membres suppléants et titulaires. Un pré-Comité de programmation auditionne et émet un avis sur les projets proposés.

CONTACTS DU RESEAU AGRICULTURES ET RURALITÉS GRAND EST
Région Grand Est • 1 place Adrien Zeller BP 91006 • 67070 Strasbourg Cedex
ReseauRural@grandest.fr • www.reseaurural.fr/region/grand-est • https://beeurope.grandest.fr/

Support réalisé avec le soutien de l'Union Européenne : Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural, l'Europe investit dans les zones rurales